

**Plan d'action de la Direction générale des biens immobiliers -  
Cadre d'évaluation pour les autres formes de prestation de services (AFPS) - 2004-610**

<b>Recommandations</b>	<b>Actions requises</b>
<p><b>Recommandation 1.</b> Le sous-ministre adjoint (SMA) de la Direction générale des biens immobiliers (DGBI) approuve le présent cadre d'évaluation et la stratégie qui serviront de base pour les évaluations futures, y compris le fait que l'évaluation finale proposée pour l'année trois déterminera les travaux d'évaluation subséquents, dans le cas où TPSGC aurait l'intention à ce moment-là de prolonger le contrat après la période de base de quatre ans.</p>	<p>Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers a approuvé le cadre d'évaluation.</p>
<p><b>Recommandation 2.</b> Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers veille à ce que les données requises pour les prochaines évaluations du rendement, comme il est spécifié dans l'annexe 1 du présent cadre d'évaluation, soient intégrées dans les processus d'information du secteur d'activités des biens immobiliers et soient recueillies régulièrement en temps opportun..</p>	<p>Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers fera la collecte d'information sur la gestion du rendement de façon continue, comme suit:</p> <p>Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers a désigné le Secteur des programmes professionnels et techniques responsable pour définir la procédure pour intégrer dans les processus d'information du secteur d'activités des biens immobiliers les données requises sur le rendement pour les évaluations, et pour également définir la procédure pour recueillir ces données en temps opportun. Le tout se fera au début de la première année de cette initiative, soit d'ici le 31 juillet 2005.</p> <p>Le Secteur des programmes professionnels et techniques de la Direction générale des biens immobiliers évaluera chaque action requise dans l'annexe 1 et confirmera où nous pouvons fournir l'information requise et où nous aurons besoin de fonds et/ou de ressources additionnelles pour la mise en oeuvre. Ceci sera fera d'ici le 31 mars 2005.</p>

**Plan d'action de la Direction générale des biens immobiliers -  
Cadre d'évaluation pour les autres formes de prestation de services (AFPS) - 2004-610**

<b>Recommandations</b>	<b>Actions requises</b>
<p><b>Recommandation 3.</b> Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers en collaboration avec le SMA de la Direction générale de l'intégration des services, le SMA des Approvisionnements, et le SMA de la Direction générale des finances, de la comptabilité, de la gestion bancaire et de la rémunération, déterminent tous les éléments de coûts associés à l'initiative relative aux AFPS; de plus, ils établissent et mettent en oeuvre tous les mécanismes nécessaires pour cerner et regrouper tous les coûts pertinents liés à cette initiative.</p>	<p>Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers établira un processus permettant d'identifier tous les coûts associés à l'initiative relative aux AFPS.</p> <p>Le SMA de la Direction générale des biens immobiliers coordonnera l'étude des mécanismes appropriés et des domaines communs par l'entremise d'un groupe de travail intra-ministériel afin de cerner et de regrouper tous les coûts pertinents associés à l'initiative relative aux AFPS. Ceci se fera en collaboration avec le SMA de la Direction générale de l'intégration des services, le SMA des Approvisionnements, et le SMA de la Direction générale des finances, de la comptabilité, de la gestion bancaire et de la rémunération, et le SMA de la Direction générale de la vérification et de l'éthique. La cueillette de données sur les coûts sera donc entamée d'ici le 31 juillet 2005</p>

APPROUVÉ PAR

  
Alphonse Cormier  
Sous-ministre-adjoint